



STAGES DE VOILE Habitable, Solidaire, Club

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2026

1. Adhésion :

Vous devez adhérer à l'association pour pouvoir naviguer avec Yakapartir. Le prix est fixé à 15€ par année civile (du 1er janvier au 31 décembre de chaque année) et est inclus dans le prix du stage.

Notre association étant affiliée à la FFV, vous devez également au moment de la navigation, être détenteur d'une licence / passeport voile ou pass'voile valide (qu'il soit pris par notre intermédiaire ou celui d'un autre club).

2. Réservation / annulation / report d'un stage :

Toute réservation est définitive afin de ne pas nuire aux autres stagiaires et aux actions de voile solidaire de l'association.

Aucun report ou remboursement n'est possible pour toute annulation de votre part intervenant moins d'un mois avant la navigation prévue.

En cas de blessure, il vous sera demandé un certificat médical pour reporter le stage. Pour toute autre raison personnelle, Yakapartir s'engage à reporter le stage si nous vous remplaçons par un autre stagiaire.

Toute demande particulière de votre part sera étudiée au cas par cas par le Conseil d'Administration de l'Association.

En cas de privatisation du voilier, il vous sera demandé un acompte de 50% au moment de la réservation et le solde au plus tard 2 semaines avant la navigation.

Yakapartir se réserve le droit de reporter la navigation dans les cas suivants :

- BMS annoncé par Météo France (vent de Force 7). Attention, si ce BMS a lieu pendant un stage itinérant (de 2 à 12 jours), il n'y a pas de report, pendant le temps du BMS nous vous proposerons de la théorie à bord du voilier à quai.
- Moins de 3 inscrits sur un voilier
- Enseignement ne pouvant se réaliser dans des conditions adéquates (problème matériel ou humain)

Dans ces cas nous décalerons la navigation (si possible), ou nous vous rembourserons si nous ne trouvons pas d'autres dates à vous proposer (en aucun cas des frais supplémentaires de dédommagement ne pourront être réclamés à l'association)

Toute défection ou abandon en cours de stage ne donne droit ni à remboursement ni à dédommagement. Il en est de même en cas de débarquement justifié par des attitudes ou agissements susceptibles de compromettre la sécurité de l'équipage ou de perturber le bon déroulement du stage et cela, sur décision du chef de bord.

3. Navigation :

Vous vous engagez à embarquer dans les conditions de santé le permettant, les mineurs doivent être accompagnés ou avoir une autorisation parentale.

Il n'est pas obligatoire de savoir nager, il est de votre responsabilité de le signaler au skippeur dès votre arrivée.

Pour autant, en tant que majeur, vous attestez être en capacité de vous immerger et de vous déplacer sur 25m. En cas d'accident, vous autorisez à faire pratiquer sur vous toutes les interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires, y compris votre transport dans un établissement hospitalier.

Si vous êtes accompagné par un mineur, en tant que représentant légal de l'enfant, vous autorisez le mineur, à pratiquer les activités au sein de Yakapartir. Vous attestez que le mineur est en capacité de s'immerger et de se déplacer sur 25m. Vous autorisez le médecin à pratiquer sur le mineur toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaire en cas d'urgence. Vous dégagez Yakapartir de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenant hors de l'école et en dehors des activités dirigées.

4. Frais / Inclus :

Nuits au port de la Rochelle au milieu du stage, Gaz, Gasoil.

Frais supplémentaires à prévoir : Passeport Voile 2026 (annuel : 14.5€) ou Pass'Voile 2026 (journée : 6€), Frais de nourriture, Taxe de port (environ 5€ à 10€ euros par personne par nuit) en itinérance.

Prévoyez éventuellement une nuit d'hôtel la veille du premier jour si vous habitez loin, sinon, vous avez la possibilité de dormir à bord de nos bateaux moyennant 30€ par personne.

5. Droit à l'image :

Vous autorisez Yakapartir à reproduire ou représenter sans dédommagement la ou les photographies vous représentant ou représentant les personnes mineures, prises dans le strict cadre de ses activités, et à diffuser ces photos sur des supports promotionnels (site internet, newsletter, réseaux sociaux).